



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2020-2021

CC/CE

P.V. CULT 17

Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 22 avril 2021

La réunion a eu lieu par visioconférence

Ordre du jour :

1. Actualité Covid-19 – Nouvelles mesures dans le secteur de la Culture
2. 7449 Débat d'orientation sur le plan de développement culturel « KEP 1.0 »
- Rapporteur : Madame Djuna Bernard

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers

*

Présents : Mme Semiray Ahmedova, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Marc Baum, Mme Djuna Bernard, M. Fred Keup, Mme Josée Lorsché, M. Georges Mischo, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Jean-Paul Schaaf, M. Claude Wiseler

M. Claude Lamberty remplaçant M. Pim Knaff

Mme Sam Tanson, Ministre de la Culture

M. Jo Kox, du Ministère de la Culture

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Pim Knaff

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : Mme Djuna Bernard, Présidente de la Commission

*

1. **Actualité Covid-19 – Nouvelles mesures dans le secteur de la Culture**

Madame la Ministre débute la réunion par un point sur l'actualité liée au Covid-19. Une proposition élaborée avec les responsables de l'UGDA vise à permettre des activités musicales réunissant jusqu'à dix membres dans une salle de musique, assis et en respectant la distance de 2 mètres. A l'extérieur, des activités musicales réunissant au maximum 10 personnes (dont notamment des « Hämmelesmarsch ») peuvent se produire en respectant la distance de 2 mètres.

Ces mesures, mises en place par le par le projet de loi n° 7802, seront appliquées jusqu'au 15 mai 2021.

Par ailleurs, des réflexions sont menées sur une augmentation des jauges des salles de spectacles et l'évolution des pratiques culturelles, toujours en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

2. 7449 Débat d'orientation sur le plan de développement culturel « KEP 1.0 »

En vue de la présente réunion, les membres de la Commission ont reçu, par courrier électronique des 19 et 20 avril 2021, un projet de rapport.

Mme la Présidente-Rapportrice présente les grandes lignes du projet de rapport, pour les détails duquel il est prié de se référer au document diffusé les 19 et 20 avril 2021.

Echange de vues

- Suite à une observation de M. Marc Baum (déi Lénk) concernant le tableau reproduit à la page 10, il est proposé de supprimer la ligne « Autres domaines (à classifier/redéfinir ?) ».
- A la page 11, en réponse à une remarque de Mme Octavie Modert (CSV), il est proposé d'écrire « les défis pour les années à venir » au lieu des « défis pour 2020 ».
- En réponse à l'interrogation de Mme Octavie Modert sur la signification de la phrase citée à la page 24 : « [l]e plan de développement culturel doit être et demeurer dans son essence indépendant des décisions politiques dans la mesure où il ne peut pas être révoqué ni le sens de ses recommandations alternées par les décideurs politiques en charge des affaires culturelles. », il est précisé qu'il s'agit d'une citation du KEP 1.0¹. Le KEP doit en effet être compris comme un instrument indépendant contenant un ensemble de recommandations. Bien entendu, cela ne signifie aucunement que le Ministère de la Culture sera « aboli ».
- Elle demande par ailleurs la communication des chiffres actualisés des dépenses du Fonds social culturel.

Si les membres de la Commission saluent d'une façon générale le projet de rapport, M. André Bauler (DP) trouve regrettable que le débat soit déjà programmé la semaine suivante. Pour les discussions en séance plénière, il est proposé de retenir le modèle de parole n°2, ce qui va assurer une certaine visibilité au débat.

Le projet de rapport, soumis au vote, est adopté avec la majorité des voix et une abstention (M. Fred Keup).

3. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

¹ KEP 1.0., p. 76.

Luxembourg, le 22 avril 2021

Le Secrétaire-administrateur,
Carole Closener

La Présidente de la Commission de la Culture,
Djuna Bernard